

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

**COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2017
DE 9 H 30 à 10 H 30**

DELIBERATION N° 2017 – 07

Objet : Vote du Budget Primitif 2017

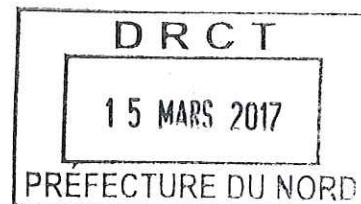
Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 13 Mars 2017 sous la présidence de Monsieur Gérald DARMANIN, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMIRT,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 Février 2017,



DECIDE

D'approuver les chapitres du budget primitif d'administration générale du SMIRT pour 2017 figurant en annexe de la présente délibération, qui présentent respectivement un total de 2 039 779.12 € de dépenses en section de fonctionnement et de 4 426 113.36 € de dépenses en section d'investissement ainsi que 2 039 779.12€ de recettes en section de fonctionnement et 4 426 113.26.€ de recettes en section d'investissement.

Le Président du SMIRT

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Gérald DARMANIN

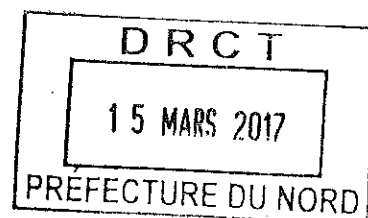
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
SMIRT

COMMUNE LILLE

NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080



BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2017

SOMMAIRE

PAGES			
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 4 / 4	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 5 / 5	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A Eléments du bilan		
	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie		X
	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux		X
	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture		X
	A2.6 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 Etat des provisions		X
	A5 Etalement des provisions		X
	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A8 Etat des charges transférées		X
	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers		X
	B Engagements hors bilan		
	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 Etat des Engagements reçus		X
	B1.7 Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		X
	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents		X
	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents		X
	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale		X
	C Autres éléments d'informations		
	C1 Etat du personnel		X
	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
	D1 Décisions en matière de taux		X
	D2 Signatures		X

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

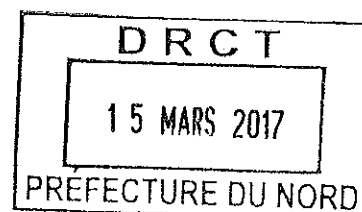
..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne 'Pour mémoire') s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.

(2) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 039 779.12	2 039 779.12
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 039 779.12	2 039 779.12

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	4 426 113.36	4 426 113.36
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 426 113.36	4 426 113.36

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 465 892.48	6 465 892.48
----------------------------	---------------------	---------------------

6 465 892.48

D R C T

15 MARS 2017

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 966 500.00		1 166 262.66	1 166 262.66	1 166 262.66
012	Charges de personnel et frais assimilés	456 572.11		519 031.33	519 031.33	519 031.33
014	Atténuation de produits	5 000.00				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 500.00		50 500.00	50 500.00	50 500.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar					
	Total des dépenses de gestion courante	2 479 572.11		1 735 793.99	1 735 793.99	1 735 793.99
66	CHARGES FINANCIÈRES	70 000.00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000.00		9 000.00	9 000.00	9 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 553 572.11		1 744 793.99	1 744 793.99	1 744 793.99
023	Virement à la section d'investissement (5)			289 998.32	289 998.32	289 998.32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	6 351.41		4 986.81	4 986.81	4 986.81
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 351.41		294 985.13	294 985.13	294 985.13
	TOTAL	2 559 923.52		2 039 779.12	2 039 779.12	2 039 779.12

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

2 039 779.12

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges					
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 800 000.00		1 350 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 923.52		689 779.12	689 779.12	689 779.12
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000.00				
	Total des recettes de gestion courante	2 559 923.52		2 039 779.12	2 039 779.12	2 039 779.12
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 559 923.52		2 039 779.12	2 039 779.12	2 039 779.12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	2 559 923.52		2 039 779.12	2 039 779.12	2 039 779.12

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

2 039 779.12

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

294 985.13

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	82 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 094 156.32		4 421 113.36	4 421 113.36	4 421 113.36
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	4 176 156.32		4 426 113.36	4 426 113.36	4 426 113.36
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	100 000.00				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 000.00				
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	109 000.00				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 285 156.32		4 426 113.36	4 426 113.36	4 426 113.36
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	4 285 156.32		4 426 113.36	4 426 113.36	4 426 113.36

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

4 426 113.36

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)			1 238 146.90	1 238 146.90	1 238 146.90
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 196 804.91		2 885 618.99	2 885 618.99	2 885 618.99
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	3 196 804.91		4 123 765.89	4 123 765.89	4 123 765.89
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068			7 362.34	7 362.34	7 362.34
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (10)					
138	Subventions d'investissement					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières			7 362.34	7 362.34	7 362.34
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	3 196 804.91		4 131 128.23	4 131 128.23	4 131 128.23
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			289 998.32	289 998.32	289 998.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	6 351.41		4 986.81	4 986.81	4 986.81
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 351.41		294 985.13	294 985.13	294 985.13
	TOTAL	3 203 156.32		4 426 113.36	4 426 113.36	4 426 113.36

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

4 426 113.36

DR Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)**

294 985.13

15 MARS 2017

PRÉFECTURE DU NORD

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 166 262.66		1 166 262.66
012	Charges de personnel et frais assimilés	519 031.33		519 031.33
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 500.00		50 500.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar (4)			
66	CHARGES FINANCIÈRES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00		9 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		4 986.81	4 986.81
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		289 998.32	289 998.32
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 744 793.99	294 985.13	2 039 779.12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 039 779.12
--	---------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
	Total des Opérations d'équipement			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	5 000.00		5 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	4 421 113.36		4 421 113.36
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'Investissement - Total	4 426 113.36		4 426 113.36

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 426 113.36
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 350 000.00		1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	689 779.12		689 779.12
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		2 039 779.12		2 039 779.12

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 039 779.12

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	7 362.34		7 362.34
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 238 146.90		1 238 146.90
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	2 885 618.99		2 885 618.99
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 986.81	4 986.81
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
021	Virement de la section de fonctionnement		289 998.32	289 998.32
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		4 131 128.23	294 985.13	4 426 113.36

+

D R C T

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

15 MARS 2017

AFFECTATION AU COMPTE 1068

PREFECTURE DU

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 426 113.36

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
011	Charges à caractère général	1 966 500.00	1 166 262.66	1 166 262.66
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	1 000.00	5 886.00	5 886.00
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni			
6011	Matières premières et fournitures autres que t			
6015	Terrains à aménager			
602	Achats stockés - Autres approvisionnements			
6021	Matières consommables			
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien			
60224	Fournitures administratives			
60228	Autres fournitures consommables			
6023	Alimentation			
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem			
604	Achats d'études, prestations de services			
6041	Achats d'études			
6042	Achats des prestations de services			
6045	Achats d'études, prestations de services (terr			
605	Achat de matériel, équipements et travaux			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 000.00	5 886.00	5 886.00
6061	Fournitures non stockables		3 946.00	3 946.00
60611	Eau et assainissement			
60612	Energie - Electricité			
60618	Autres fournitures			
60623	Alimentation		740.00	740.00
60624	Produits de traitement			
60628	Autres fournitures non stockées			
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		200.00	200.00
60631	Fournitures d'entretien			
60632	Fournitures de petit équipement			
6064	Fournitures administratives	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6068	Autres matières et fournitures			
607	Achats de marchandises			
6078	Autres marchandises			
61	SERVICES EXTÉRIEURS	1 804 000.00	1 029 368.51	1 029 368.51
611	Contrats de prestations de services	1 625 500.00	962 729.01	962 729.01
6132	Locations immobilières		60 600.00	60 600.00
614	Charges locatives et de copropriété			
61522	Bâtiments			
61558	Autres biens mobiliers			
6156	Maintenance			
616	Primes d'assurances	7 000.00		
6161	Multirisques		4 091.50	4 091.50
617	Etudes et recherches	160 000.00		
6182	Documentation générale et technique	10 000.00	448.00	448.00
6184	Versements à des organismes de formation			
6185	Frais de colloques et séminaires	1 500.00	1 500.00	1 500.00
6188	Autres frais divers			
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	161 500.00	131 008.15	131 008.15
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 000.00	20 700.00	20 700.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000.00	700.00	700.00
6226	Honoraires		20 000.00	20 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
623	Publicité, publications, relations publiques	3 500.00	25 500.00	25 500.00
6231	Annonces et insertions	2 000.00	4 000.00	4 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500.00	1 500.00	1 500.00
6236	Catalogues et imprimés			
6237	Publications		10 000.00	10 000.00
6238	Divers		10 000.00	10 000.00
625	Déplacements, missions et réceptions	1 500.00	2 000.00	2 000.00
6251	Voyages et déplacements	1 500.00	1 000.00	1 000.00
6256	Missions		1 000.00	1 000.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		8 000.00	8 000.00
6261	Frais d'affranchissement			
6262	Frais de télécommunications		8 000.00	8 000.00
627	Services bancaires et assimilés		7 760.00	7 760.00
628	Divers	135 500.00	67 048.15	67 048.15
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000.00	11 146.00	11 146.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 200.00	9 302.15	9 302.15
6284	Redevances pour services rendus			
62871	A la collectivité de rattachement			
62878	A d'autres organismes	125 300.00	46 600.00	46 600.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (			
63512	Taxes foncières			
63513	Autres impôts locaux			
012	Charges de personnel et frais assimilés	456 572.11	519 031.33	519 031.33
621	Personnel extérieur au service	109 151.12	114 331.33	114 331.33
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta			
6218	Autre personnel extérieur	109 151.12	114 331.33	114 331.33
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	2 700.00	4 700.00	4 700.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200.00		
6336	Cotisations au centre national et aux centres	2 500.00	4 700.00	4 700.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	344 720.99	400 000.00	400 000.00
64111	Rémunération principale	117 000.00	400 000.00	400 000.00
64131	Rémunération	122 220.99		
6451	Cotisations à l'URSSAF.	60 000.00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	30 000.00		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	7 500.00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel			
6456	Versement au F.N.C du supplément familial			
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.			
6475	Médecine du travail, pharmacie			
6488	Autres charges	8 000.00		
014	Atténuation de produits	5 000.00		
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	5 000.00		
73942	Reversements de taxes et part. urban. Et envir	5 000.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 500.00	50 500.00	50 500.00
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 500.00	500.00	500.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	50 000.00	50 000.00	50 000.00
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 479 572.11	1 735 793.99	1 735 793.99
66	CHARGES FINANCIERES (b)	70 000.00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes	70 000.00		
661131	Aux communes membres du GFP			
661138	A d'autres tiers			
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré			
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financo			
6618	Intérêts des autres dettes			

D R C T
15 MARS 2017
PREFECTURE DU NORD
 SMIRT LILLE, 09:53:56, le 01/03/2017

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	4 000.00	9 000.00	9 000.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00	4 000.00	4 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales			
6745	Subventions aux personnes de droit privé			
678	Autres charges exceptionnelles		5 000.00	5 000.00
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d+e	2 553 572.11	1 744 793.99	1 744 793.99
023	Virement à la section d'investissement		289 998.32	289 998.32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	6 351.41	4 986.81	4 986.81
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	6 351.41	4 986.81	4 986.81
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.	6 351.41	294 985.13	294 985.13
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (10)			
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	6 351.41	294 985.13	294 985.13
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 559 923.52	2 039 779.12	2 039 779.12

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	
-----------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 039 779.12
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(6) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 - RI 040

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(9) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
013	Atténuation de charges			
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv			
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu			
64.	CHARGES DE PERSONNEL			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale			
6479	Remboursement sur autres charges sociales			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.			
70388	Autres redevances et recettes diverses			
70878	par d'autres redevables			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 800 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés			
7342	Versement de transport	1 800 000.00	1 350 000.00	1 350 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 923.52	689 779.12	689 779.12
74718	Autres		22 400.00	22 400.00
7472	Régions	364 961.76	333 689.56	333 689.56
7473	Départements	121 653.96	83 422.40	83 422.40
74758	Autres groupements	140 043.12	139 706.51	139 706.51
7478	Autres organismes	103 264.68	110 560.65	110 560.65
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000.00		
758	Produits divers de gestion courante	30 000.00		
RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 559 923.52	2 039 779.12	2 039 779.12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant			
7788	Produits exceptionnels divers			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d) (5)			
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation			
TOTAL DES OPERATIONS REELLES = a+b+c+d		2 559 923.52	2 039 779.12	2 039 779.12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
79.	TRANSFERTS DE CHARGES			
796	Transferts de charges financières			
797	Transferts de charges exceptionnelles			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (9)			
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 559 923.52	2 039 779.12	2 039 779.12

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 039 779.12

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

D R C T

15 MARS 2017

PRÉFECTURE DU NORD

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(8) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 000.00	5 000.00	5 000.00
2135	Installations générales, agencements, aménagement			
21538	Autres réseaux			
21735	Installations générales, agencements, aménagement			
217533	Réseaux câblés	30 000.00		
2181	Installations générales, agencements et aménagement	12 000.00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 000.00		
2184	Mobilier	7 000.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 094 156.32	4 421 113.36	4 421 113.36
2315	Installations, matériel et outillage technique	4 094 156.32	4 421 113.36	4 421 113.36
	Total des dépenses d'équipement	4 176 156.32	4 426 113.36	4 426 113.36
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
10222	F.C.T.V.A.			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000.00		
1641	Emprunts en euros	100 000.00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 000.00		
275	Dépôts et cautionnements versés	9 000.00		
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	109 000.00		
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 285 156.32	4 426 113.36	4 426 113.36
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 285 156.32	4 426 113.36	4 426 113.36

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
----------------------------------	--

+

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 426 113.36
---	--------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI040 = RF042

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 'produit des cessions d'immobilisation')

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget cumulé précédent (2)	Propositions nouvelles du président (3)	Votes de comité syndical (4)
010	Comptes de stocks et encours			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 238 146.90	1 238 146.90
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	3 196 804.91	2 885 618.99	2 885 618.99
1641	Emprunts en euros	3 196 804.91	2 885 618.99	2 885 618.99
	Total des recettes d'équipement	3 196 804.91	4 123 765.89	4 123 765.89
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		7 362.34	7 362.34
10222	F.C.T.V.A.		7 362.34	7 362.34
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
	Total des recettes financières		7 362.34	7 362.34
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 196 804.91	4 131 128.23	4 131 128.23
021	Virement de la section de fonctionnement		289 998.32	289 998.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5) (6)	6 351.41	4 986.81	4 986.81
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 351.41		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 351.41		
2184	Mobilier			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 986.81	4 986.81
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 986.81	4 986.81
28183	Matériel de bureau et matériel informatique			
28184	Mobilier			
28283	Matériel de bureau et matériel informatique			
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	6 351.41	4 986.81	4 986.81
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 351.41	294 985.13	294 985.13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 203 156.32	4 426 113.36	4 426 113.36

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	
----------------------------------	--

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 426 113.36
---	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de compte utilisé.

(2) voir Modalités de Vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

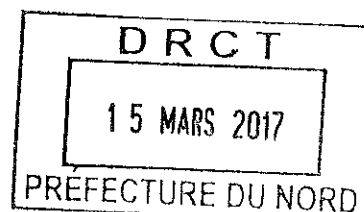
(5) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre RI040 = DF 042

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 042 'produits des cessions d'immobilisation')

(7) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre DI041 = RI041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)



IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dt au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000.00	F		0.950	0.950		A	C	N	A-1
TOTAL					3 880 000.00									
TOTAL GENERAL					3 880 000.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer A pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)



IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N											I.C.N.E. de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit	N	0.00	A-1	3 880 000.00	14.00	F		0.950			0.00	0.00
- FINANCEMENT CENTRALE		0.00		3 880 000.00							0.00	0.00
TOTAL												
TOTAL GENERAL		0.00		3 880 000.00							0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	-----------------------------------	-------------	---------------------------------	--------------------	------------------	------------------------------	------------------	------------------	--------------------	--	-----------------------------	--	--	--

Néant

					0.00									
--	--	--	--	--	------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total

TOTAL GENERAL

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

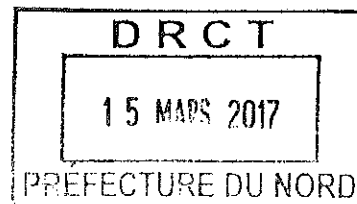
(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
Type de structure de l'emprunt						
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	1	0	0	0	0	
	100.00					
Encours Début	3 880 000.00					
Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
% de l'encours						
Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)						
	0	0	0	0	0	
Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	0	0	0	0	0	
Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	0	0	0	0	0	
Encours Début						
F - Autres types de structure						0
Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l' emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

DRCT
15 MARS 2017
PREFECTURE DU NORD

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget

(7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

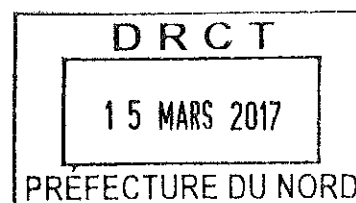
**A2.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

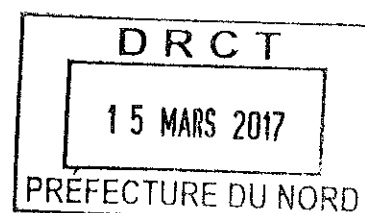
(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibérations du	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 1 000.00		17/12/2013	
PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
TOTAL GENERAL						

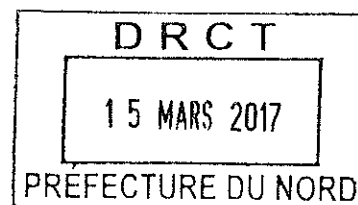
(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS						A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)		I
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		
1641	Emprunts en euros		
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		
	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution (3) (4)
	I		D001
			TOTAL
			II
	Dépenses à couvrir par des ressources		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	Ressources propres externes (a)	7 362.34	7 362.34
1022	Fonds d'investissement	7 362.34	7 362.34
10222	F.C.T.V.A.	7 362.34	7 362.34
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	294 985.13	294 985.13
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	4 986.81	4 986.81
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		
28184	Mobilier		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	289 998.32	289 998.32

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001(4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	302 347.47				302 347.47

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Recettes propres disponibles	IV 302 347.47
Solde	V = IV-II (6) 302 347.47

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

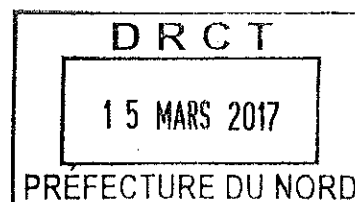
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II- Présentation général du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (cf 6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

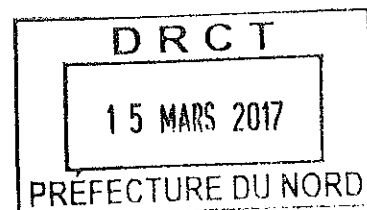
Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)



IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (8)	
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			en (8)	en capital intérêts
			NEANT														
TOTAL																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) taux annuel, tous frais compris

(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCR1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
	2 039 779.12

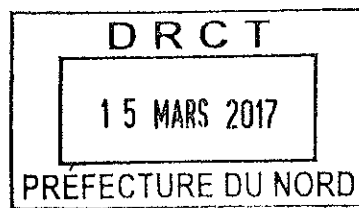
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

I / II

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES

IV
B1.4

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.



IV - ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS							B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

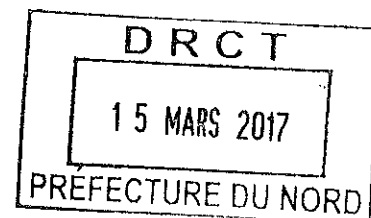
(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS							B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574			ADAV		50 000.00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

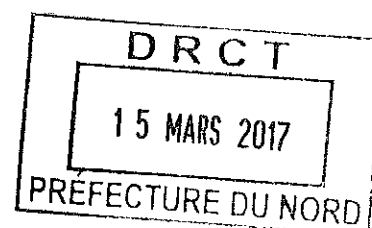
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer de l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

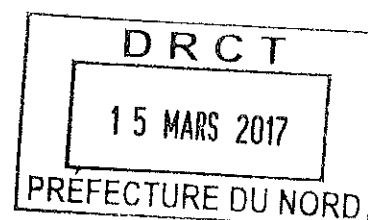
IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			



IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filiere Administrative							
ATTACHE	A	1	0	1	1.00	1.00	2.00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00
REDACTEUR	B	1	0	1	1.00	0.00	1.00
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	C	1	0	1	1.00	0.00	1.00
TOTAL Filiere Administrative		4	0	4	4.00	1.00	5.00
Filiere Technique							
INGENIEUR	A	2	0	2	0.00	1.00	1.00
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	A	1	0	1	0.00	1.00	1.00
TOTAL Filiere Technique:		3	0	3	0.00	2.00	2.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		7	0	7	4.00	3.00	7.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présente la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

IV

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL		0				

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social
MS: Médico-social
MT: Médico technique
SP: Sportif
CULT: Culturel
ANIM: Animation
PM: Police
OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

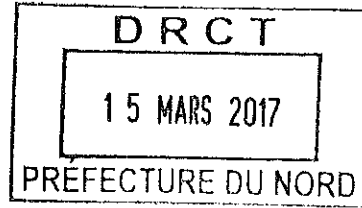
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : remplacement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacances temporaire d'un emploi
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1000 habitants et de groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-4° : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1000 habitants dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
47 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
110 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110-1 : collaborateurs de groupes de cabinets
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

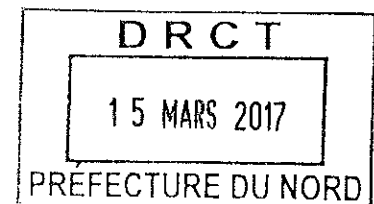
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comite syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						



Gérard DARMANIN
Président du SMIRT

15 MARS 2017

15 MARS 2017

15 MARS 2017

Gérard DARMANIN
Président du SMIRT

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURESNombre de membres en exercice 33Nombre de membres présents 22Nombre de suffrages exprimés 23

VOTES :

Contre 2 Abstentions 0 Pour 21

Date de convocation :

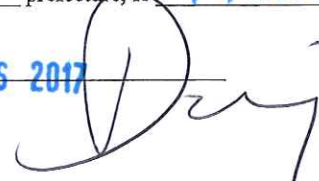
03/3/2017

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le 13 MARS 2017
LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire

A LILLE, le 13 MARS 2017
Les membres du mite syndical,

Gérald DARMANIN
Président du SMIRT
Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 14 MARS 2017 et de la publication le 20 MARS 2017A LILLE, le 20 MARS 2017

Gérald DARMANIN
Président du SMIRT